

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SPCPF

Numéro TAHITI : **007492**

POSTE COMPTABLE :

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : **SPCPF**

ANNEE 2024

Code INSEE	SPCPF BUDGET PRINCIPAL	CA 2024
------------	---------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	242 625
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population – moyenne de la strate	2 011	0
2	Produit des impositions directes (4 taxes) / population – moyenne de la strate	0	0
3	Recettes de fonctionnement / population	1 958	0
4	Dépenses d'équipement brut / population - moyenne de de la strate	35	0
5	Encours de la dette / population	0	0
6	DGF / population	0	0
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement - moyenne de de la	46%	0%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / RRF	105,79%	0
9	Dépenses d'équipement /recettes réelles de fonctionnement (2)	1,81%	0%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

⁽¹⁾ Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 502 699 417	G 475 170 876
	Section d'investissement	B 8 610 384	H 34 846 381

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 52 680 291	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 14 886 720	J (si excédent)

= =

TOTAL (réalisations + reports)	511 309 801 = A+B+C+D	577 584 268 = G+H+I+J
--------------------------------	--------------------------	--------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025 (1)	Section de fonctionnement	E 0	K 0
	Section d'investissement	F 0	L 0
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2025	= E+F 0	= K+L 0

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 502 699 417	= G+I+K 527 851 167
	Section d'investissement	= B+D+F 8 610 384	= H+J+L 49 733 101
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 511 309 801	= G+H+I+J+K+L 577 584 268

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0	K 0
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0	L 0

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	277 852 098	176 363 701	21 173 487	0	80 314 910
012	Charges de personnel et frais assimilés	242 334 863	213 646 408	12 700 475	0	15 987 980
65	Autres charges de gestion courante	72 390 300	62 349 213	1 757 579	0	8 283 508
	Total des dépenses de gestion courante	592 577 261	452 359 322	35 631 541	0	104 586 398
67	Charges exceptionnelles	50 000	12 900	0	0	37 100
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	592 627 261	452 372 222	35 631 541	0	104 623 498
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	14 999 961	14 695 654			304 307
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	14 999 961	14 695 654			304 307
	TOTAL	607 627 222	467 067 876	35 631 541	0	104 927 805
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2023	(3) 0				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0	1 771 352	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 605 000	6 540 000	0	0	0
74	Dotations et participations	537 888 303	463 608 741	0	0	74 279 562
	Total des recettes de gestion courante	539 493 303	471 920 093	0	0	67 573 210
77	Produits exceptionnels	0	3 250 783	0	0	0
	Total des recettes réelles de fonctionnement	539 493 303	475 170 876	0	0	64 322 427
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	15 453 628	0			15 453 628
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	15 453 628	0			15 453 628
	TOTAL	554 946 931	475 170 876	0	0	79 776 055
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2023	(3) 52 680 291				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 269 827	3 754 001	0	4 515 826
21	Immobilisations corporelles	12 108 263	4 856 383	0	7 251 880
	Total des opérations d'équipement	0	0	0	0
	Total des dépenses d'équipement	20 378 090	8 610 384	0	11 767 706
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 378 090	8 610 384	0	11 767 706
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	15 453 628	0		15 453 628
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	15 453 628	0		15 453 628
	TOTAL	35 831 718	8 610 384	0	27 221 334
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2023	0			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	5 945 037	20 150 727	0	0
	Total des recettes d'équipement	5 945 037	20 150 727	0	0
	Total des recettes réelles d'investissement	5 945 037	20 150 727	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	14 999 961	14 695 654		304 307
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 999 961	14 695 654		304 307
	TOTAL	20 944 998	34 846 381	0	0
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2023	14 886 720			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	197 537 188		197 537 188
012	Charges de personnel et frais assimilés	226 346 883		226 346 883
65	Autres charges de gestion courante	64 106 792		64 106 792
67	Charges exceptionnelles	12 900	0	12 900
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	14 695 654	14 695 654
	Dépenses de fonctionnement - Total	488 003 763	14 695 654	502 699 417
	Pour information			0
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2023			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0
	Total des opérations d'équipement	0		0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 754 001	0	3 754 001
21	Immobilisations corporelles (6)	4 856 383	0	4 856 383
	Dépenses d'investissement - Total	8 610 384	0	8 610 384
	Pour information			0
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2023			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 771 352		1 771 352
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 540 000		6 540 000
74	Dotations et participations	463 608 741		463 608 741
77	Produits Exceptionnels	3 250 783	0	3 250 783
Recettes de fonctionnement - Total		475 170 876	0	475 170 876
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2023				52 680 291

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	20 150 727	0	20 150 727
28	Amortissements des immobilisations		14 695 654	14 695 654
Recettes d'investissement - Total		20 150 727	14 695 654	34 846 381
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2023				14 886 720

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	277 852 098	176 363 701	21 173 487	0	80 314 910
60228	Autres fournitures consommables	0	0	0	0	0
60611	Eau et assainissement	80 000	393 330	0	0	0
60612	Energie - Electricité	1 945 000	1 752 398	200 000	0	0
60622	Carburants	636 000	266 970	60 573	0	308 457
60623	Alimentation	1 140 000	480 161	0	0	659 839
60624	Produits de traitement	0	24 440	0	0	0
60628	Autres fournitures non stockées	0	44 957	0	0	0
60631	Fournitures d'entretien	250 000	181 646	0	0	68 354
60632	Fournitures de petit équipement	900 300	1 617 236	181 213	0	0
60636	Vêtements de travail	399 000	77 663	0	0	321 337
6064	Fournitures administratives	1 850 000	1 178 321	0	0	671 679
6068	Autres matières et fournitures	0	24 940	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	90 000	48 100	0	0	41 900
6132	Locations immobilières	3 364 140	1 000 587	125 000	0	2 238 553
6135	Locations mobilières	4 124 570	1 928 527	93 711	0	2 102 332
61521	Terrains	0	188 960	55 000	0	0
61522	Bâtiments	0	353 175	126 560	0	0
61523	Voies et réseaux	0	1 094 331	101 305	0	0
61551	Matériel roulant	736 000	516 038	0	0	219 962
61558	Autres biens mobiliers	310 000	68 864	0	0	241 136
6156	Maintenance	1 908 130	1 316 488	0	0	591 642
6161	Multirisques	723 890	857 221	0	0	0
6168	Autres	50 000	0	0	0	50 000
6182	Documentation générale et technique	80 000	20 978	10 489	0	48 533
6184	Versements à des organismes de formation	6 124 000	4 942 039	0	0	1 181 961
6185	Frais de colloques et de séminaires	960 000	669 929	0	0	290 071
6188	Autres frais divers	3 680 292	0	0	0	3 680 292
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 206 500	0	0	0	1 206 500
6226	Honoraires	188 715 191	117 737 496	16 568 127	0	54 409 568
6228	Divers	745 000	251 228	0	0	493 772
6231	Annonces et insertions	192 000	194 523	35 634	0	0
6232	Fêtes et cérémonies	5 802 500	5 167 999	841 523	0	0
6236	Catalogues et imprimés	5 553 000	4 129 819	178 365	0	1 244 816
6237	Publications	0	43 181	0	0	0
6238	Divers	6 347 000	719 162	81 360	0	5 546 478
6241	Transports de biens	1 305 000	647 682	126 510	0	530 808
6247	Transports collectifs	765 000	0	0	0	765 000
6251	Voyages et déplacements	21 063 027	6 112 272	466 235	0	14 484 520
6256	Missions	11 177 925	18 549 492	1 586 425	0	0
6261	Frais d'affranchissement	150 000	0	0	0	150 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SPCPF - 98 - SPCPF					CA	2024
III - VOTE DU BUDGET					III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES					A1	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6262	Frais de télécommunications	2 900 800	2 089 358	137 628	0	673 814
6281	Concours divers (cotisations)	11 933	43 556	0	0	0
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois commu	0	18 080	0	0	0
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 210 000	1 600 724	197 829	0	411 447
6288	Autres	355 900	11 830	0	0	344 070
012	Charges de personnel et frais assimilés	242 334 863	213 646 408	12 700 475	0	15 987 980
6336	Cotisations au centre national et aux centres de ges	4 377 244	3 744 831	367 897	0	264 516
64111	Rémunération principale	168 578 888	112 444 235	2 582 255	0	53 552 398
64118	Autres indemnités	15 746 099	12 401 684	118 523	0	3 225 892
64131	Rémunérations	0	42 967 393	849 525	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	53 299 632	41 281 805	8 782 275	0	3 235 552
6475	Médecine du travail, pharmacie	333 000	306 000	0	0	27 000
6488	Autres charges	0	500 460	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	72 390 300	62 349 213	1 757 579	0	8 283 508
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, pr	16 419 295	10 546 482	382 556	0	5 490 257
6531	Indemnités	13 863 091	11 076 332	0	0	2 786 759
6532	Frais de mission	30 454 061	31 525 298	1 375 023	0	0
6533	Cotisations de retraite	411 383	461 336	0	0	0
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	17 964	0	0	0	17 964
6554	Contributions aux organismes de regroupement	11 224 506	4 046 017	0	0	7 178 489
6558	Autres contributions obligatoires	0	4 693 748	0	0	0
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		592 577 261	452 359 322	35 631 541	0	104 586 398
67	Charges exceptionnelles (c)	50 000	12 900	0	0	37 100
6712	Amendes fiscales et pénales	0	8 900	0	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 000	4 000	0	0	46 000
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		592 627 261	452 372 222	35 631 541	0	104 623 498
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(	14 999 961	14 695 654			304 307
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations i	14 999 961	14 695 654			304 307
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 999 961	14 695 654			304 307
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 999 961	14 695 654			304 307
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		607 627 222	467 067 876	35 631 541	0	104 927 805
Pour information		0				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2023						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)	
Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant de l'exercice 2023	0
= Différence ICNE 2024 - ICNE 2023	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0	1 771 352	0	0	0
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0	1 771 352	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 605 000	6 540 000	0	0	0
70688	Autres prestations de services	1 605 000	6 540 000	0	0	0
74	Dotations et participations	537 888 303	463 608 741	0	0	74 279 562
74741	Communes membres du GFP	365 360 176	365 360 174	0	0	2
74748	Autres communes	0	720 000	0	0	0
748818	Autres	172 528 127	97 528 567	0	0	74 999 560
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		539 493 303	471 920 093	0	0	67 573 210
77	Produits exceptionnels (c)	0	3 250 783	0	0	0
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	630 094	0	0	0
7788	Produits exceptionnels divers	0	2 620 689	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		539 493 303	475 170 876	0	0	64 322 427
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	15 453 628	0			15 453 628
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	15 453 628	0			15 453 628
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		15 453 628	0			15 453 628
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		554 946 931	475 170 876	0	0	79 776 055
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2023		52 680 291				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant de l'exercice 2023	0
= Différence ICNE 2024 - ICNE 2023	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	8 269 827	3 754 001	0	4 515 826
2051	Concessions et droits similaires	8 269 827	3 754 001	0	4 515 826
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	12 108 263	4 856 383	0	7 251 880
2135	Installations générales, agencements, aménagements des construcs	4 095 743	212 100	0	3 883 643
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 616 776	407 102	0	3 209 674
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 345 744	4 122 781	0	222 963
2184	Mobilier	50 000	0	0	50 000
2188	Autres immobilisations corporelles	0	114 400	0	0
Total des dépenses d'équipement		20 378 090	8 610 384	0	11 767 706
TOTAL DEPENSES REELLES		20 378 090	8 610 384	0	11 767 706
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	15 453 628	0		15 453 628
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	9 508 591	0		9 508 591
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 508 591	0		9 508 591
	Charges transférées (6)	5 945 037	0		5 945 037
13937	Dotation de soutien à l'investissement local	5 945 037	0		5 945 037
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		15 453 628	0		15 453 628
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 831 718	8 610 384	0	27 221 334
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2023		0			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

SPCPF - 98 - SPCPF				CA	2024
III - VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2	

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2023)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	5 945 037	20 150 727	0	0
1312	Régions	5 945 037	0	0	5 945 037
1322	Régions	0	17 059 047	0	0
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	0	3 091 680	0	0
Total des recettes d'équipement		5 945 037	20 150 727	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 945 037	20 150 727	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	14 999 961	14 695 654		304 307
28031	Frais d'études	0	79 853		0
28051	Concessions et droits similaires	6 119 133	6 431 855		0
28135	Installations générales, agencements, aménagements des construi	1 683 256	1 683 256		0
281533	Réseaux câblés	42 781	42 781		0
281534	Réseaux d'électrification	120 518	120 518		0
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	919 809	884 610		35 199
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	290 105	240 233		49 872
28182	Matériel de transport	1 186 428	1 186 428		0
28183	Matériel de bureau et informatique	3 736 023	3 376 209		359 814
28184	Mobilier	593 456	423 570		169 886
28188	Autres immobilisations corporelles	308 452	226 341		82 111
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 999 961	14 695 654		304 307
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		14 999 961	14 695 654		304 307
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		20 944 998	34 846 381	0	0
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2023		14 886 720			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 20081
LIBELLE : ACQ. MAT. ADM. GENERALE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2023)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0	A 0	0	0	B 13 267 310
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	3 751 957
2051	Concessions et droits similaires	0	0	0	0	3 751 957
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	9 515 353
21533	Réseaux câblés	0	0	0	0	27 074
21538	Autres réseaux	0	0	0	0	0
2158	Autres installations, matériel et outillage techni	0	0	0	0	1 438 288
2181	Installations générales, agencements et amén	0	0	0	0	375 160
2182	Matériel de transport	0	0	0	0	2 825 755
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	4 677 316
2184	Mobilier	0	0	0	0	85 360
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	86 400

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2023)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0	C 0	0	0	D 0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
1337	Dotation de soutien à l'investissement local	0	0	0	0	0
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	0	0	0	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0	D-B -13 267 310

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 20083

LIBELLE : ACQ.MAT.AEP

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2023)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0	^A 0	0	0	^B 1 580 785
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	1 566 085
2158	Autres installations, matériel et outillage techni	0	0	0	0	1 534 965
2184	Mobilier	0	0	0	0	31 120

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2023)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0	^C 0	0	0	^D 0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	0	0	0	0	0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0	D-B -1 580 785

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 20084

LIBELLE : ACQ.MAT.INFORMATIQUE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2023)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0	^A 0	0	0	^B 3 824 200
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	3 123 656
2051	Concessions et droits similaires	0	0	0	0	3 123 656
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	700 544
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	700 544

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2023)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0	^C 0	0	0	^D 729 783
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	729 783
1337	Dotation de soutien à l'investissement local	0	0	0	0	729 783

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0	D-B -3 094 417

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 20095
LIBELLE : RESTAURATION SCOLAIRE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2023)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0	A 0	0	0	B 138 409
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	138 409
2184	Mobilier	0	0	0	0	138 409

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0	C 0	0	0	D 0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0	D-B -138 409

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 20112

LIBELLE : ACQ. MAT. FORMATION

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2023)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0	A0	0	0	B4 892 988
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	113 000
2031	Frais d'études	0	0	0	0	113 000
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	4 779 988
2135	Installations générales, agencements, aménag	0	0	0	0	2 653 014
2181	Installations générales, agencements et aménag	0	0	0	0	1 911 040
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	215 934

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0	C 0	0	0	D 0

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0	D-B -4 892 988

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2023)												
Dépenses réelles	0	4 818 450	0	37 933	0	0	0	0	0	3 754 001	0	8 610 384
- Equipements municipaux (2)		4 818 450	0	37 933	0	0	0	0	0	3 754 001	0	8 610 384
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de 2023	0											0
Total dépenses	0	4 818 450	0	37 933	0	0	0	0	0	3 754 001	0	8 610 384
Total recettes	14 695 654	14 886 720	0	17 059 047	0	0	0	0	0	3 091 680	0	49 733 101
Solde d'investissement	14 695 654	10 068 270	0	17 021 114	0	0	0	0	0	-662 321	0	41 122 717
RESTE A REALISER au 31/12/2024												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2023)												
Total dépenses	14 695 654	304 687 805	0	91 848 373	0	0	0	0	0	91 467 585	0	502 699 417
Total recettes	0	341 336 042	0	85 341 391	0	0	0	0	0	101 173 734	0	527 851 167
Solde de fonctionnement	-14 695 654	36 648 237	0	-6 506 982	0	0	0	0	0	9 706 149	0	25 151 750
RESTE A REALISER au 31/12/2024												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
---------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admini- strations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0	4 818 450	0	37 933	0	0	0	0	0	3 754 001	0	8 610 384
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 754 001	0	3 754 001
2051	Concessions et droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 754 001	0	3 754 001
21	Immobilisations corporelles	0	4 818 450	0	37 933	0	0	0	0	0	0	0	4 856 383
2135	Installations générales, agencements, aménagements des con	0	212 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	212 100
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0	407 102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	407 102
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	4 084 848	0	37 933	0	0	0	0	0	0	0	4 122 781
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0	114 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 400
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		14 695 654	14 886 720	0	17 059 047	0	0	0	0	0	3 091 680	0	49 733 101
13	Subventions d'investissement	0	0	0	17 059 047	0	0	0	0	0	3 091 680	0	20 150 727
1312	Régions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1322	Régions	0	0	0	17 059 047	0	0	0	0	0	0	0	17 059 047
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 091 680	0	3 091 680
Recettes d'ordre		14 695 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 695 654
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 695 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 695 654
28031	Frais d'études	79 853	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 853
28051	Concessions et droits similaires	6 431 855	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 431 855
28135	Installations générales, agencements, aménagements des con	1 683 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 683 256
281533	Réseaux câblés	42 781	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 781
281534	Réseaux d'électrification	120 518	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 518
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	884 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	884 610
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	240 233	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240 233
28182	Matériel de transport	1 186 428	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 186 428
28183	Matériel de bureau et informatique	3 376 209	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 376 209
28184	Mobilier	423 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	423 570
28188	Autres immobilisations corporelles	226 341	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	226 341

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admini- strations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
001 Solde d'exécution reporté de 2023		0	14 886 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 886 720

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		14 695 654	304 687 805	0	91 848 373	0	0	0	0	0	91 467 585	0	502 699 417
011 Charges à caractère général		0	108 080 251	0	45 321 868	0	0	0	0	0	44 135 069	0	197 537 188
60228	Autres fournitures consommables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60611	Eau et assainissement	0	393 330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	393 330
60612	Energie - Electricité	0	1 952 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 952 398
60622	Carburants	0	260 543	0	0	0	0	0	0	0	67 000	0	327 543
60623	Alimentation	0	353 628	0	126 533	0	0	0	0	0	0	0	480 161
60624	Produits de traitement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 440	0	24 440
60628	Autres fournitures non stockées	0	44 957	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 957
60631	Fournitures d'entretien	0	181 646	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 646
60632	Fournitures de petit équipement	0	1 142 121	0	352 188	0	0	0	0	0	304 140	0	1 798 449
60636	Vêtements de travail	0	53 596	0	6 203	0	0	0	0	0	17 864	0	77 663
6064	Fournitures administratives	0	843 740	0	18 168	0	0	0	0	0	316 413	0	1 178 321
6068	Autres matières et fournitures	0	24 940	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 940
611	Contrats de prestations de services	0	48 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 100
6132	Locations immobilières	0	858 517	0	223 000	0	0	0	0	0	44 070	0	1 125 587
6135	Locations mobilières	0	1 354 813	0	211 150	0	0	0	0	0	456 275	0	2 022 238
61521	Terrains	0	243 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243 960
61522	Bâtiments	0	479 735	0	0	0	0	0	0	0	0	0	479 735
61523	Voies et réseaux	0	1 195 636	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 195 636
61551	Matériel roulant	0	516 038	0	0	0	0	0	0	0	0	0	516 038
61558	Autres biens mobiliers	0	26 920	0	0	0	0	0	0	0	41 944	0	68 864
6156	Maintenance	0	1 316 488	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 316 488
6161	Multirisques	0	857 221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	857 221
6168	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	31 467	0	0	0	0	0	0	0	31 467
6184	Versements à des organismes de formation	0	4 543 039	0	399 000	0	0	0	0	0	0	0	4 942 039
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	669 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	669 929
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6226	Honoraires	0	61 617 381	0	38 141 880	0	0	0	0	0	34 546 362	0	134 305 623
6228	Divers	0	251 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	251 228

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admini- strations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
6231	Annonces et insertions	0	172 722	0	49 470	0	0	0	0	0	7 965	0	230 157
6232	Fêtes et cérémonies	0	4 021 949	0	1 754 778	0	0	0	0	0	232 795	0	6 009 522
6236	Catalogues et imprimés	0	3 780 086	0	509 928	0	0	0	0	0	18 170	0	4 308 184
6237	Publications	0	43 181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 181
6238	Divers	0	775 302	0	25 220	0	0	0	0	0	0	0	800 522
6241	Transports de biens	0	449 172	0	28 230	0	0	0	0	0	296 790	0	774 192
6247	Transports collectifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6251	Voyages et déplacements	0	5 226 646	0	387 273	0	0	0	0	0	964 588	0	6 578 507
6256	Missions	0	10 465 747	0	2 921 070	0	0	0	0	0	6 749 100	0	20 135 917
6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6262	Frais de télécommunications	0	2 087 079	0	92 754	0	0	0	0	0	47 153	0	2 226 986
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	43 556	0	0	0	0	0	0	0	43 556
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux)	0	18 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 080
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	1 798 553	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 798 553
6288	Autres	0	11 830	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 830
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	139 542 807	0	39 528 060	0	0	0	0	0	47 276 016	0	226 346 883
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la f	0	2 535 313	0	717 768	0	0	0	0	0	859 647	0	4 112 728
64111	Rémunération principale	0	82 312 588	0	10 092 134	0	0	0	0	0	22 621 768	0	115 026 490
64118	Autres indemnités	0	8 482 867	0	1 825 416	0	0	0	0	0	2 211 924	0	12 520 207
64131	Rémunérations	0	14 842 441	0	17 989 934	0	0	0	0	0	10 984 543	0	43 816 918
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	30 563 138	0	8 902 808	0	0	0	0	0	10 598 134	0	50 064 080
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	306 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	306 000
6488	Autres charges	0	500 460	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 460
65	Autres charges de gestion courante	0	57 051 847	0	6 998 445	0	0	0	0	0	56 500	0	64 106 792
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, dr	0	10 803 325	0	69 213	0	0	0	0	0	56 500	0	10 929 038
6531	Indemnités	0	10 509 468	0	566 864	0	0	0	0	0	0	0	11 076 332
6532	Frais de mission	0	26 537 953	0	6 362 368	0	0	0	0	0	0	0	32 900 321
6533	Cotisations de retraite	0	461 336	0	0	0	0	0	0	0	0	0	461 336
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0	4 046 017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 046 017
6558	Autres contributions obligatoires	0	4 693 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 693 748
67	Charges exceptionnelles	0	12 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 900
6712	Amendes fiscales et pénales	0	8 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 900
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000
Dépenses d'ordre		14 695 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 695 654

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admin- istrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 695 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 695 654
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 695 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 695 654

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	0	341 336 042	0	85 341 391	0	0	0	0	0	0	101 173 734	0	527 851 167
013 Atténuations de charges	0	1 366 097	0	372 197	0	0	0	0	0	0	33 058	0	1 771 352
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	0	1 366 097	0	372 197	0	0	0	0	0	0	33 058	0	1 771 352
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	6 140 000	0	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	6 540 000
70688 Autres prestations de services	0	6 140 000	0	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	6 540 000
74 Dotations et participations	0	300 653 170	0	69 363 441	0	0	0	0	0	0	93 592 130	0	463 608 741
74741 Communes membres du GFP	0	253 042 459	0	46 911 291	0	0	0	0	0	0	65 406 424	0	365 360 174
74748 Autres communes	0	720 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	720 000
748818 Autres	0	46 890 711	0	22 452 150	0	0	0	0	0	0	28 185 706	0	97 528 567
77 Produits exceptionnels	0	3 073 749	0	154 243	0	0	0	0	0	0	22 791	0	3 250 783
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	630 094	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	630 094
7788 Produits exceptionnels divers	0	2 443 655	0	154 243	0	0	0	0	0	0	22 791	0	2 620 689
Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté	0	30 103 026	0	15 051 510	0	0	0	0	0	0	7 525 755	0	52 680 291

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
DEPENSES		14 695 654	304 687 805	0	0	319 383 459
Réalisations		14 695 654	304 687 805	0	0	319 383 459
011	Charges à caractère général	0	108 080 251	0	0	108 080 251
60611	Eau et assainissement	0	393 330	0	0	393 330
60612	Energie - Electricité	0	1 952 398	0	0	1 952 398
60622	Carburants	0	260 543	0	0	260 543
60623	Alimentation	0	353 628	0	0	353 628
60628	Autres fournitures non stockées	0	44 957	0	0	44 957
60631	Fournitures d'entretien	0	181 646	0	0	181 646
60632	Fournitures de petit équipement	0	1 142 121	0	0	1 142 121
60636	Vêtements de travail	0	53 596	0	0	53 596
6064	Fournitures administratives	0	843 740	0	0	843 740
6068	Autres matières et fournitures	0	24 940	0	0	24 940
611	Contrats de prestations de services	0	48 100	0	0	48 100
6132	Locations immobilières	0	858 517	0	0	858 517
6135	Locations mobilières	0	1 354 813	0	0	1 354 813
61521	Terrains	0	243 960	0	0	243 960
61522	Bâtiments	0	479 735	0	0	479 735
61523	Voies et réseaux	0	1 195 636	0	0	1 195 636
61551	Matériel roulant	0	516 038	0	0	516 038
61558	Autres biens mobiliers	0	26 920	0	0	26 920
6156	Maintenance	0	1 316 488	0	0	1 316 488
6161	Multirisques	0	857 221	0	0	857 221
6184	Versements à des organismes de formation	0	4 543 039	0	0	4 543 039
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	669 929	0	0	669 929
6226	Honoraires	0	61 617 381	0	0	61 617 381
6228	Divers	0	251 228	0	0	251 228
6231	Annonces et insertions	0	172 722	0	0	172 722
6232	Fêtes et cérémonies	0	4 021 949	0	0	4 021 949
6236	Catalogues et imprimés	0	3 780 086	0	0	3 780 086
6237	Publications	0	43 181	0	0	43 181
6238	Divers	0	775 302	0	0	775 302
6241	Transports de biens	0	449 172	0	0	449 172
6251	Voyages et déplacements	0	5 226 646	0	0	5 226 646
6256	Missions	0	10 465 747	0	0	10 465 747
6262	Frais de télécommunications	0	2 087 079	0	0	2 087 079
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux)	0	18 080	0	0	18 080
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	1 798 553	0	0	1 798 553

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
6288	Autres	0	11 830	0	0	11 830
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	139 542 807	0	0	139 542 807
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la	0	2 535 313	0	0	2 535 313
64111	Rémunération principale	0	82 312 588	0	0	82 312 588
64118	Autres indemnités	0	8 482 867	0	0	8 482 867
64131	Rémunérations	0	14 842 441	0	0	14 842 441
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	30 563 138	0	0	30 563 138
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	306 000	0	0	306 000
6488	Autres charges	0	500 460	0	0	500 460
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 695 654	0	0	0	14 695 654
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorpo	14 695 654	0	0	0	14 695 654
65	Autres charges de gestion courante	0	57 051 847	0	0	57 051 847
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, i	0	10 803 325	0	0	10 803 325
6531	Indemnités	0	10 509 468	0	0	10 509 468
6532	Frais de mission	0	26 537 953	0	0	26 537 953
6533	Cotisations de retraite	0	461 336	0	0	461 336
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0	4 046 017	0	0	4 046 017
6558	Autres contributions obligatoires	0	4 693 748	0	0	4 693 748
67	Charges exceptionnelles	0	12 900	0	0	12 900
6712	Amendes fiscales et pénales	0	8 900	0	0	8 900
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	4 000	0	0	4 000
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0
RECETTES		0	341 336 042	0	0	341 336 042
Réalizations		0	341 336 042	0	0	341 336 042
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	30 103 026	0	0	30 103 026
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	30 103 026	0	0	30 103 026
013	Atténuations de charges	0	1 366 097	0	0	1 366 097
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0	1 366 097	0	0	1 366 097
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	6 140 000	0	0	6 140 000
70688	Autres prestations de services	0	6 140 000	0	0	6 140 000
74	Dotations et participations	0	300 653 170	0	0	300 653 170
74741	Communes membres du GFP	0	253 042 459	0	0	253 042 459
74748	Autres communes	0	720 000	0	0	720 000
748818	Autres	0	46 890 711	0	0	46 890 711
77	Produits exceptionnels	0	3 073 749	0	0	3 073 749
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	630 094	0	0	630 094

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
7788	Produits exceptionnels divers	0	2 443 655	0	0	2 443 655
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	-14 695 654	36 648 237	0	0	21 952 583

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'é'tat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES	304 687 805	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	304 687 805	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	108 080 251	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	139 542 807	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	57 051 847	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	12 900	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	341 336 042	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	341 336 042	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 103 026	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	1 366 097	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 140 000	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	300 653 170	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	3 073 749	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	36 648 237	0	0	0,00	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	RECETTES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0,00	0,00	0
	RECETTES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0,00	0,00	0
	SOLDE (3)	0	0	0,00	0,00	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	0	0	0,00	58 926 256	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	58 926 256	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	39 148 817	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	19 561 524	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	215 915	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
RECETTES		0	0	0,00	38 728 085	0	0	0	0
Réalizations		0	0	0	38 728 085	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	7 525 755	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	12 352	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	31 189 978	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0,00	0,00	0
SOLDE (3)		0	0	0	-20 198 171	0	0	0,00	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES	0	0,00	0	0	0,00
	Réalisations	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0,00	0	0	0,00
	Réalisations	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Epxpression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	0	0	0,00	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0,00	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0	0	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction32			
		311 Epxpression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0,00	0	0	0	0	0
Réalizations		0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0,00	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0,00	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0,00	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	0	0	0	0	0,00	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0,00	0	0	0
011	Charges à caractère général	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0,00	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0,00	0	0	0
Réalizations		0	0	0	0	0,00	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
013	Atténuations de charges	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
74	Dotations et participations	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0	0	0	0,00	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0,00	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0,00	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	RECETTES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaire	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaire	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0	0	0	0
Réalizations		0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Action en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Formation continue	65 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aide à l'accession à la propriété	TOTAL
DEPENSES		0	0	0	0	0
Réalizations		0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0
Réalizations		0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
DEPENSES		91 467 585	0	0	91 467 585
Réalizations		91 467 585	0	0	91 467 585
011	Charges à caractère général	44 135 069	0	0	44 135 069
60622	Carburants	67 000	0	0	67 000
60624	Produits de traitement	24 440	0	0	24 440
60632	Fournitures de petit équipement	304 140	0	0	304 140
60636	Vêtements de travail	17 864	0	0	17 864
6064	Fournitures administratives	316 413	0	0	316 413
6132	Locations immobilières	44 070	0	0	44 070
6135	Locations mobilières	456 275	0	0	456 275
61558	Autres biens mobiliers	41 944	0	0	41 944
6226	Honoraires	34 546 362	0	0	34 546 362
6231	Annonces et insertions	7 965	0	0	7 965
6232	Fêtes et cérémonies	232 795	0	0	232 795
6236	Catalogues et imprimés	18 170	0	0	18 170
6241	Transports de biens	296 790	0	0	296 790
6251	Voyages et déplacements	964 588	0	0	964 588
6256	Missions	6 749 100	0	0	6 749 100
6262	Frais de télécommunications	47 153	0	0	47 153
012	Charges de personnel et frais assimilés	47 276 016	0	0	47 276 016
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la	859 647	0	0	859 647
64111	Rémunération principale	22 621 768	0	0	22 621 768
64118	Autres indemnités	2 211 924	0	0	2 211 924
64131	Rémunérations	10 984 543	0	0	10 984 543
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 598 134	0	0	10 598 134
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	56 500	0	0	56 500
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, i	56 500	0	0	56 500
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0
RECETTES		101 173 734	0	0	101 173 734
Réalizations		101 173 734	0	0	101 173 734
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 525 755	0	0	7 525 755
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 525 755	0	0	7 525 755
013	Atténuations de charges	33 058	0	0	33 058

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	33 058	0	0	33 058
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0
74	Dotations et participations	93 592 130	0	0	93 592 130
74741	Communes membres du GFP	65 406 424	0	0	65 406 424
748818	Autres	28 185 706	0	0	28 185 706
77	Produits exceptionnels	22 791	0	0	22 791
7788	Produits exceptionnels divers	22 791	0	0	22 791
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	SOLDE (3)	9 706 149	0	0	9 706 149

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transport urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	0	91 467 585	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	91 467 585	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	44 135 069	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	47 276 016	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	56 500	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	101 173 734	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	101 173 734	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	7 525 755	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	33 058	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	93 592 130	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	22 791	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transport urbains	816 Autres réseaux et services divers
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	9 706 149	0	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalizations		0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalizations		0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA2024
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact.,BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides au services publics	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	DEPENSES	0	4 818 450	0	0	4 818 450
	Réalisations	0	4 818 450	0	0	4 818 450
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	4 818 450	0	0	4 818 450
2135	Installations générales, agencements, aménagements des co	0	212 100	0	0	212 100
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0	407 102	0	0	407 102
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	4 084 848	0	0	4 084 848
2188	Autres immobilisations corporelles	0	114 400	0	0	114 400
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	RECETTES	14 695 654	14 886 720	0	0	29 582 374
	Réalisations	14 695 654	14 886 720	0	0	29 582 374
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	14 886 720	0	0	14 886 720
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	14 886 720	0	0	14 886 720
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 695 654	0	0	0	14 695 654
28031	Frais d'études	79 853	0	0	0	79 853
28051	Concessions et droits similaires	6 431 855	0	0	0	6 431 855
28135	Installations générales, agencements, aménagements des c	1 683 256	0	0	0	1 683 256
281533	Réseaux câblés	42 781	0	0	0	42 781
281534	Réseaux d'électrification	120 518	0	0	0	120 518
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	884 610	0	0	0	884 610
28181	Installations générales, agencements, aménagements diver	240 233	0	0	0	240 233
28182	Matériel de transport	1 186 428	0	0	0	1 186 428
28183	Matériel de bureau et informatique	3 376 209	0	0	0	3 376 209
28184	Mobilier	423 570	0	0	0	423 570
28188	Autres immobilisations corporelles	226 341	0	0	0	226 341
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	14 695 654	10 068 270	0	0	24 763 924

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'é'tat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES	4 818 450	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	4 818 450	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	4 818 450	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	14 886 720	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	14 886 720	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 886 720	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	10 068 270	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	RECETTES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA2024
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Réalisations	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	17 059 047	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	17 059 047	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	17 059 047	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	17 059 047	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 - Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Epxpression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF										CA	2024
IV - ANNEXES										IV	
ELEMENTS DU BILAN										A1.2	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT											

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction32			
		311 Epxpression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES		0	0	0	0	0	0	0	0
Réalizations		0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser au 31/12		0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE (3)		0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 - Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA2024
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	RECETTES	0	0	0
	Réalisations	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaire	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA2024
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaire	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Action en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Formation continue	65 Crèches et garderies	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA2024
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aide à l'accession à la propriété	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES	3 754 001	0	0	3 754 001
	Réalisations	3 754 001	0	0	3 754 001
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	3 754 001	0	0	3 754 001
2051	Concessions et droits similaires	3 754 001	0	0	3 754 001
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	RECETTES	3 091 680	0	0	3 091 680
	Réalisations	3 091 680	0	0	3 091 680
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	3 091 680	0	0	3 091 680
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	3 091 680	0	0	3 091 680
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0
	SOLDE (3)	-662 321	0	0,0	-662 321

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transport urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0	3 754 001	0	0	0	0	0
Réalisations		0	3 754 001	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	3 754 001	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transport urbains	816 Autres réseaux et services divers
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	3 091 680	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	3 091 680	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	3 091 680	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	-662 321	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.2

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° sécif lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 - Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact.,BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides au services publics	TOTAL
	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	0
	Réalisations	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (3)	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Opérations non ventilables

	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale de la	Total
DEPENSES TOTALES (1)	14 695 654	304 687 805	319 383 459
011 Charges à caractère général	0	108 080 251	108 080 251
60228 Autres fournitures consommables	0	0	0
60611 Eau et assainissement	0	393 330	393 330
60612 Energie - Electricité	0	1 952 398	1 952 398
60622 Carburants	0	260 543	260 543
60623 Alimentation	0	353 628	353 628
60628 Autres fournitures non stockées	0	44 957	44 957
60631 Fournitures d'entretien	0	181 646	181 646
60632 Fournitures de petit équipement	0	1 142 121	1 142 121
60636 Vêtements de travail	0	53 596	53 596
6064 Fournitures administratives	0	843 740	843 740
6068 Autres matières et fournitures	0	24 940	24 940
611 Contrats de prestations de services	0	48 100	48 100
6132 Locations immobilières	0	858 517	858 517
6135 Locations mobilières	0	1 354 813	1 354 813
61521 Terrains	0	243 960	243 960
61522 Bâtiments	0	479 735	479 735
61523 Voies et réseaux	0	1 195 636	1 195 636
61551 Matériel roulant	0	516 038	516 038
61558 Autres biens mobiliers	0	26 920	26 920
6156 Maintenance	0	1 316 488	1 316 488
6161 Multirisques	0	857 221	857 221
6168 Autres	0	0	0
6184 Versements à des organismes de formation	0	4 543 039	4 543 039
6185 Frais de colloques et de séminaires	0	669 929	669 929
6188 Autres frais divers	0	0	0
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	0	0	0
6226 Honoraires	0	61 617 381	61 617 381
6228 Divers	0	251 228	251 228
6231 Annonces et insertions	0	172 722	172 722
6232 Fêtes et cérémonies	0	4 021 949	4 021 949
6236 Catalogues et imprimés	0	3 780 086	3 780 086
6237 Publications	0	43 181	43 181
6238 Divers	0	775 302	775 302
6241 Transports de biens	0	449 172	449 172
6247 Transports collectifs	0	0	0
6251 Voyages et déplacements	0	5 226 646	5 226 646
6256 Missions	0	10 465 747	10 465 747
6261 Frais d'affranchissement	0	0	0
6262 Frais de télécommunications	0	2 087 079	2 087 079
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux)	0	18 080	18 080
6283 Frais de nettoyage des locaux	0	1 798 553	1 798 553

(1) de l'exercice + restes à réaliser

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale de la	Total
6288 Autres	0	11 830	11 830
012 Charges de personnel et frais assimilés	0	139 542 807	139 542 807
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la	0	2 535 313	2 535 313
64111 Rémunération principale	0	82 312 588	82 312 588
64118 Autres indemnités	0	8 482 867	8 482 867
64131 Rémunérations	0	14 842 441	14 842 441
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	30 563 138	30 563 138
6475 Médecine du travail, pharmacie	0	306 000	306 000
6488 Autres charges	0	500 460	500 460
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 695 654	0	14 695 654
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorpore	14 695 654	0	14 695 654
65 Autres charges de gestion courante	0	57 051 847	57 051 847
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, d	0	10 803 325	10 803 325
6531 Indemnités	0	10 509 468	10 509 468
6532 Frais de mission	0	26 537 953	26 537 953
6533 Cotisations de retraite	0	461 336	461 336
6534 Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0	0	0
6554 Contributions aux organismes de regroupement	0	4 046 017	4 046 017
6558 Autres contributions obligatoires	0	4 693 748	4 693 748
67 Charges exceptionnelles	0	12 900	12 900
6712 Amendes fiscales et pénales	0	8 900	8 900
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	4 000	4 000
RECETTES TOTALES (1)	0	341 336 042	341 336 042
002 Résultat de fonctionnement reporté	0	30 103 026	30 103 026
002 Résultat de fonctionnement reporté	0	30 103 026	30 103 026
013 Atténuations de charges	0	1 366 097	1 366 097
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	0	1 366 097	1 366 097
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0
777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au co	0	0	0
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	6 140 000	6 140 000
70688 Autres prestations de services	0	6 140 000	6 140 000
74 Dotations et participations	0	300 653 170	300 653 170
74741 Communes membres du GFP	0	253 042 459	253 042 459
74748 Autres communes	0	720 000	720 000
748818 Autres	0	46 890 711	46 890 711
77 Produits exceptionnels	0	3 073 749	3 073 749
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	630 094	630 094
7788 Produits exceptionnels divers	0	2 443 655	2 443 655

(1) de l'exercice + restes à réaliser

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

	Sous-fonction 02
	020 Administration générale de la collectivité
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (1)	304 687 805
011 Charges à caractère général	108 080 251
60228 Autres fournitures consommables	0
60611 Eau et assainissement	393 330
60612 Energie - Electricité	1 952 398
60622 Carburants	260 543
60623 Alimentation	353 628
60628 Autres fournitures non stockées	44 957
60631 Fournitures d'entretien	181 646
60632 Fournitures de petit équipement	1 142 121
60636 Vêtements de travail	53 596
6064 Fournitures administratives	843 740
6068 Autres matières et fournitures	24 940
611 Contrats de prestations de services	48 100
6132 Locations immobilières	858 517
6135 Locations mobilières	1 354 813
61521 Terrains	243 960
61522 Bâtiments	479 735
61523 Voies et réseaux	1 195 636
61551 Matériel roulant	516 038
61558 Autres biens mobiliers	26 920
6156 Maintenance	1 316 488
6161 Multirisques	857 221
6168 Autres	0
6184 Versements à des organismes de formatio	4 543 039
6185 Frais de colloques et de séminaires	669 929
6188 Autres frais divers	0
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	0
6226 Honoraires	61 617 381
6228 Divers	251 228
6231 Annonces et insertions	172 722
6232 Fêtes et cérémonies	4 021 949
6236 Catalogues et imprimés	3 780 086
6237 Publications	43 181
6238 Divers	775 302
6241 Transports de biens	449 172
6247 Transports collectifs	0
6251 Voyages et déplacements	5 226 646
6256 Missions	10 465 747

(1) de l'exercice + restes à réaliser

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

	Sous-fonction 02
	020 Administration générale de la collectivité
6261 Frais d'affranchissement	0
6262 Frais de télécommunications	2 087 079
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts et boi	18 080
6283 Frais de nettoyage des locaux	1 798 553
6288 Autres	11 830
012 Charges de personnel et frais assimilés	139 542 807
6336 Cotisations au centre national et aux centre	2 535 313
64111 Rémunération principale	82 312 588
64118 Autres indemnités	8 482 867
64131 Rémunérations	14 842 441
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 563 138
6475 Médecine du travail, pharmacie	306 000
6488 Autres charges	500 460
042 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0
6811 Dotations aux amortissements des immobi	0
65 Autres charges de gestion courante	57 051 847
651 Redevances pour concessions, brevets, lice	10 803 325
6531 Indemnités	10 509 468
6532 Frais de mission	26 537 953
6533 Cotisations de retraite	461 336
6534 Cotisations de sécurité sociale - part patron	0
6554 Contributions aux organismes de regroupe	4 046 017
6558 Autres contributions obligatoires	4 693 748
67 Charges exceptionnelles	12 900
6712 Amendes fiscales et pénales	8 900
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000
RECETTES TOTALES (1)	341 336 042
002 Résultat de fonctionnement reporté	30 103 026
002 Résultat de fonctionnement reporté	30 103 026
013 Atténuations de charges	1 366 097
6419 Remboursements sur rémunérations du per	1 366 097
042 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0
777 Quote-part des subventions d'investissemen	0
70 Produits des services, du domaine et vente	6 140 000
70688 Autres prestations de services	6 140 000
74 Dotations et participations	300 653 170
74741 Communes membres du GFP	253 042 459
74748 Autres communes	720 000
748818 Autres	46 890 711

(1) de l'exercice + restes à réaliser

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

	Sous-fonction 02
	020 Administration générale de la collectivité
77 Produits exceptionnels	3 073 749
7718 Autres produits exceptionnels sur opération	630 094
7788 Produits exceptionnels divers	2 443 655

(1) de l'exercice + restes à réaliser

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 Formation continue

	24 Formation continue	25 Hébergement et restauration scolaire	Total
DEPENSES TOTALES (1)	32 922 117	58 926 256	91 848 373
011 Charges à caractère général	6 173 051	39 148 817	45 321 868
60622 Carburants	0	0	0
60623 Alimentation	32 860	93 673	126 533
60632 Fournitures de petit équipement	250 244	101 944	352 188
60636 Vêtements de travail	0	6 203	6 203
6064 Fournitures administratives	7 792	10 376	18 168
6132 Locations immobilières	45 000	178 000	223 000
6135 Locations mobilières	118 850	92 300	211 150
6156 Maintenance	0	0	0
6182 Documentation générale et technique	0	31 467	31 467
6184 Versements à des organismes de formation	159 000	240 000	399 000
6185 Frais de colloques et de séminaires	0	0	0
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	0	0	0
6226 Honoraires	1 582 000	36 559 880	38 141 880
6231 Annonces et insertions	0	49 470	49 470
6232 Fêtes et cérémonies	1 547 358	207 420	1 754 778
6236 Catalogues et imprimés	16 843	493 085	509 928
6238 Divers	25 220	0	25 220
6241 Transports de biens	28 230	0	28 230
6247 Transports collectifs	0	0	0
6251 Voyages et déplacements	0	387 273	387 273
6256 Missions	2 303 718	617 352	2 921 070
6262 Frais de télécommunications	55 936	36 818	92 754
6281 Concours divers (cotisations)	0	43 556	43 556
012 Charges de personnel et frais assimilés	19 966 536	19 561 524	39 528 060
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la	362 706	355 062	717 768
64111 Rémunération principale	1 992 332	8 099 802	10 092 134
64118 Autres indemnités	1 115 136	710 280	1 825 416
64131 Rémunérations	12 005 474	5 984 460	17 989 934
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 490 888	4 411 920	8 902 808
6475 Médecine du travail, pharmacie	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante	6 782 530	215 915	6 998 445
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, d	0	69 213	69 213
6531 Indemnités	566 864	0	566 864
6532 Frais de mission	6 215 666	146 702	6 362 368
6554 Contributions aux organismes de regroupement	0	0	0
RECETTES TOTALES (1)	46 613 306	38 728 085	85 341 391
002 Résultat de fonctionnement reporté	7 525 755	7 525 755	15 051 510
002 Résultat de fonctionnement reporté	7 525 755	7 525 755	15 051 510
013 Atténuations de charges	359 845	12 352	372 197
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	359 845	12 352	372 197
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 000	0	400 000

(1) de l'exercice + restes à réaliser

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

	24 Formation continue	25 Hébergement et restauration scolaire	Total
70688 Autres prestations de services	400 000	0	400 000
74 Dotations et participations	38 173 463	31 189 978	69 363 441
74741 Communes membres du GFP	18 156 353	28 754 938	46 911 291
748818 Autres	20 017 110	2 435 040	22 452 150
77 Produits exceptionnels	154 243	0	154 243
7788 Produits exceptionnels divers	154 243	0	154 243

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

	Sous-fonction 25
	251 Hébergement et restauration scolaire
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (1)	58 926 256
011 Charges à caractère général	39 148 817
60622 Carburants	0
60623 Alimentation	93 673
60632 Fournitures de petit équipement	101 944
60636 Vêtements de travail	6 203
6064 Fournitures administratives	10 376
6132 Locations immobilières	178 000
6135 Locations mobilières	92 300
6156 Maintenance	0
6182 Documentation générale et technique	31 467
6184 Versements à des organismes de formatio	240 000
6185 Frais de colloques et de séminaires	0
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	0
6226 Honoraires	36 559 880
6231 Annonces et insertions	49 470
6232 Fêtes et cérémonies	207 420
6236 Catalogues et imprimés	493 085
6238 Divers	0
6241 Transports de biens	0
6247 Transports collectifs	0
6251 Voyages et déplacements	387 273
6256 Missions	617 352
6262 Frais de télécommunications	36 818
6281 Concours divers (cotisations)	43 556
012 Charges de personnel et frais assimilés	19 561 524
6336 Cotisations au centre national et aux centre	355 062
64111 Rémunération principale	8 099 802
64118 Autres indemnités	710 280
64131 Rémunérations	5 984 460
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 411 920
6475 Médecine du travail, pharmacie	0
65 Autres charges de gestion courante	215 915
651 Redevances pour concessions, brevets, lice	69 213
6531 Indemnités	0
6532 Frais de mission	146 702
6554 Contributions aux organismes de regroupe	0
RECETTES TOTALES (1)	38 728 085

(1) de l'exercice + restes à réaliser

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

	Sous-fonction 25
	251 Hébergement et restauration scolaire
002 Résultat de fonctionnement reporté	7 525 755
002 Résultat de fonctionnement reporté	7 525 755
013 Atténuations de charges	12 352
6419 Remboursements sur rémunérations du per	12 352
70 Produits des services, du domaine et vente	0
70688 Autres prestations de services	0
74 Dotations et participations	31 189 978
74741 Communes membres du GFP	28 754 938
748818 Autres	2 435 040
77 Produits exceptionnels	0
7788 Produits exceptionnels divers	0

(1) de l'exercice + restes à réaliser

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8 Eau et assainissement

	81 Eau et assainissement	Total
DEPENSES TOTALES (1)	91 467 585	91 467 585
011 Charges à caractère général	44 135 069	44 135 069
60622 Carburants	67 000	67 000
60624 Produits de traitement	24 440	24 440
60632 Fournitures de petit équipement	304 140	304 140
60636 Vêtements de travail	17 864	17 864
6064 Fournitures administratives	316 413	316 413
6132 Locations immobilières	44 070	44 070
6135 Locations mobilières	456 275	456 275
61558 Autres biens mobiliers	41 944	41 944
6182 Documentation générale et technique	0	0
6226 Honoraires	34 546 362	34 546 362
6228 Divers	0	0
6231 Annonces et insertions	7 965	7 965
6232 Fêtes et cérémonies	232 795	232 795
6236 Catalogues et imprimés	18 170	18 170
6241 Transports de biens	296 790	296 790
6251 Voyages et déplacements	964 588	964 588
6256 Missions	6 749 100	6 749 100
6262 Frais de télécommunications	47 153	47 153
012 Charges de personnel et frais assimilés	47 276 016	47 276 016
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la	859 647	859 647
64111 Rémunération principale	22 621 768	22 621 768
64118 Autres indemnités	2 211 924	2 211 924
64131 Rémunérations	10 984 543	10 984 543
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 598 134	10 598 134
6475 Médecine du travail, pharmacie	0	0
65 Autres charges de gestion courante	56 500	56 500
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, d	56 500	56 500
6532 Frais de mission	0	0
RECETTES TOTALES (1)	101 173 734	101 173 734
002 Résultat de fonctionnement reporté	7 525 755	7 525 755
002 Résultat de fonctionnement reporté	7 525 755	7 525 755
013 Atténuations de charges	33 058	33 058
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	33 058	33 058
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0
777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au co	0	0
74 Dotations et participations	93 592 130	93 592 130
74741 Communes membres du GFP	65 406 424	65 406 424
748818 Autres	28 185 706	28 185 706
77 Produits exceptionnels	22 791	22 791
7788 Produits exceptionnels divers	22 791	22 791

(1) de l'exercice + restes à réaliser

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

CHAPITRES	Sous-fonction 81
	811 Eau et assainissement
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (1)	91 467 585
011 Charges à caractère général	44 135 069
60622 Carburants	67 000
60624 Produits de traitement	24 440
60632 Fournitures de petit équipement	304 140
60636 Vêtements de travail	17 864
6064 Fournitures administratives	316 413
6132 Locations immobilières	44 070
6135 Locations mobilières	456 275
61558 Autres biens mobiliers	41 944
6182 Documentation générale et technique	0
6226 Honoraires	34 546 362
6228 Divers	0
6231 Annonces et insertions	7 965
6232 Fêtes et cérémonies	232 795
6236 Catalogues et imprimés	18 170
6241 Transports de biens	296 790
6251 Voyages et déplacements	964 588
6256 Missions	6 749 100
6262 Frais de télécommunications	47 153
012 Charges de personnel et frais assimilés	47 276 016
6336 Cotisations au centre national et aux centre	859 647
64111 Rémunération principale	22 621 768
64118 Autres indemnités	2 211 924
64131 Rémunérations	10 984 543
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 598 134
6475 Médecine du travail, pharmacie	0
65 Autres charges de gestion courante	56 500
651 Redevances pour concessions, brevets, lice	56 500
6532 Frais de mission	0
RECETTES TOTALES (1)	101 173 734
002 Résultat de fonctionnement reporté	7 525 755
002 Résultat de fonctionnement reporté	7 525 755
013 Atténuations de charges	33 058
6419 Remboursements sur rémunérations du per	33 058
042 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0
777 Quote-part des subventions d'investissemen	0

(1) de l'exercice + restes à réaliser

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

Sous-fonction 81
811 Eau et assainissement

74 Dotations et participations	93 592 130
74741 Communes membres du GFP	65 406 424
748818 Autres	28 185 706
77 Produits exceptionnels	22 791
7788 Produits exceptionnels divers	22 791

(1) de l'exercice + restes à réaliser

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 Opérations non ventilables

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale de la collectivité	Total
DEPENSES TOTALES (1)	0	4 818 450	4 818 450
040 Opérations d'ordre de transfert entre secti	0	0	0
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	0	0	0
13937 Dotation de soutien à l'investissement	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0
2051 Concessions et droits similaires	0	0	0
21 Immobilisations corporelles	0	4 818 450	4 818 450
2135 Installations générales, agencements, a	0	212 100	212 100
2158 Autres installations, matériel et outillage	0	407 102	407 102
2181 Installations générales, agencements e	0	0	0
2183 Matériel de bureau et matériel informati	0	4 084 848	4 084 848
2188 Autres immobilisations corporelles	0	114 400	114 400
RECETTES TOTALES (1)	14 695 654	14 886 720	29 582 374
001 Solde d'exécution de la section d'investiss	0	14 886 720	14 886 720
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0	14 886 720	14 886 720
040 Opérations d'ordre de transfert entre secti	14 695 654	0	14 695 654
28031 Frais d'études	79 853	0	79 853
28051 Concessions et droits similaires	6 431 855	0	6 431 855
28135 Installations générales, agencements,	1 683 256	0	1 683 256
281533 Réseaux câblés	42 781	0	42 781
281534 Réseaux d'électrification	120 518	0	120 518
28158 Autres installations, matériel et outillag	884 610	0	884 610
28181 Installations générales, agencements,	240 233	0	240 233
28182 Matériel de transport	1 186 428	0	1 186 428
28183 Matériel de bureau et informatique	3 376 209	0	3 376 209
28184 Mobilier	423 570	0	423 570
28188 Autres immobilisations corporelles	226 341	0	226 341
13 Subventions d'investissement	0	0	0
1312 Régions	0	0	0

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

CHAPITRES	Sous-fonction : 02
	020 Administration générale de la
DEPENSES TOTALES (1)	4 818 450
040 Opérations d'ordre de transfert entre secti	0
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	0
13937 Dotation de soutien à l'investissement	0
20 Immobilisations incorporelles	0
2051 Concessions et droits similaires	0
21 Immobilisations corporelles	4 818 450
2135 Installations générales, agencements, a	212 100
2158 Autres installations, matériel et outillage	407 102
2181 Installations générales, agencements e	0
2183 Matériel de bureau et matériel informati	4 084 848
2188 Autres immobilisations corporelles	114 400
RECETTES TOTALES (1)	14 886 720
001 Solde d'exécution de la section d'investiss	14 886 720
001 Solde d'exécution de la section d'investis	14 886 720
040 Opérations d'ordre de transfert entre secti	0
28031 Frais d'études	0
28051 Concessions et droits similaires	0
28135 Installations générales, agencements,	0
281533 Réseaux câblés	0
281534 Réseaux d'électrification	0
28158 Autres installations, matériel et outillag	0
28181 Installations générales, agencements,	0
28182 Matériel de transport	0
28183 Matériel de bureau et informatique	0
28184 Mobilier	0
28188 Autres immobilisations corporelles	0
13 Subventions d'investissement	0
1312 Régions	0

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 Formation continue

CHAPITRES	24 Formation continue	25 Hébergement et restauration scolaire	Total
DEPENSES TOTALES (1)	37 933	0	37 933
21 Immobilisations corporelles	37 933	0	37 933
2183 Matériel de bureau et matériel informati	37 933	0	37 933
RECETTES TOTALES (1)	0	17 059 047	17 059 047
13 Subventions d'investissement	0	17 059 047	17 059 047
1322 Régions	0	17 059 047	17 059 047

CHAPITRES	Sous-fonction : 25
	251 Hébergement et restauration
DEPENSES TOTALES (1)	0
21 Immobilisations corporelles	0
2183 Matériel de bureau et matériel informati	0
RECETTES TOTALES (1)	17 059 047
13 Subventions d'investissement	17 059 047
1322 Régions	17 059 047

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 Eau et assainissement

CHAPITRES	81 Eau et assainissement	Total
DEPENSES TOTALES (1)	3 754 001	3 754 001
040 Opérations d'ordre de transfert entre secti	0	0
13937 Dotation de soutien à l'investissement	0	0
20 Immobilisations incorporelles	3 754 001	3 754 001
2051 Concessions et droits similaires	3 754 001	3 754 001
21 Immobilisations corporelles	0	0
2158 Autres installations, matériel et outillage	0	0
2184 Mobilier	0	0
RECETTES TOTALES (1)	3 091 680	3 091 680
13 Subventions d'investissement	3 091 680	3 091 680
1312 Régions	0	0
1347 Dotation de soutien à l'investissement I	3 091 680	3 091 680

CHAPITRES	Sous-fonction : 81
	811 Eau et assainissement
DEPENSES TOTALES (1)	3 754 001
040 Opérations d'ordre de transfert entre secti	0
13937 Dotation de soutien à l'investissement	0
20 Immobilisations incorporelles	3 754 001
2051 Concessions et droits similaires	3 754 001
21 Immobilisations corporelles	0
2158 Autres installations, matériel et outillage	0
2184 Mobilier	0
RECETTES TOTALES (1)	3 091 680
13 Subventions d'investissement	3 091 680
1312 Régions	0
1347 Dotation de soutien à l'investissement Io	3 091 680

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10150077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2

[illegible]

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

SPCPF - 98 - SPCPF	CA2024
--------------------	--------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance- ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembour- sements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2024 (1)	A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital
				Con-trat initial	Con-trat rené-gocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

SPCPF - 98 - SPCPF			CA	2024
IV - ANNEXES			IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)			A2.8	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0	0	0	0	0
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0	0	0	0	0
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A3

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Délibération du

Biens de faible valeur

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :

17/12/2004

0F

Procédure d'amortissement (linéaire,
dégressif, variable)

Catégories de biens amortis

Durée
(en années)

Linéaire	Agcmt amngt bâtiments install tel 15 ans	15	17/12/2004
Linéaire	Agcmt amngt bâtiments install tel 15 ans	15	17/12/2004
Linéaire	Agcmt et amngt terrains 20 ans	20	17/12/2004
Linéaire	Agcmt et amngt terrains 20 ans	20	17/12/2004
Linéaire	Bâtiments légers et abris 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Bâtiments légers et abris 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Equipement des cuisines 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Equipement des cuisines 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Frais d'études 5 ans	5	17/12/2004
Linéaire	Frais d'études 5 ans	5	17/12/2004
Linéaire	Install appareil climatisation 10 ans	10	17/12/2004
Linéaire	Install appareil climatisation 10 ans	10	17/12/2004
Linéaire	Logiciels 2 ans	2	17/12/2004
Linéaire	Logiciels 2 ans	2	17/12/2004
Linéaire	Logiciel (en fonction de la durée d'exploitation ou d'utilisation du logiciel)		02/02/2021
Linéaire	Matériel bureau électrique 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel classique 8 ans	8	17/12/2004
Linéaire	Matériel de transport 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel de transport 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel informatique 3 ans	3	17/12/2004
Linéaire	Matériel informatique 3 ans	3	17/12/2004
Linéaire	Mobilier 12 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Mobilier 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Recherches et développement 5 ans	5	17/12/2004
Linéaire	Recherches et développement 5 ans	5	17/12/2004

SPCPF - 98 - SPCPF					CA	2024
IV - ANNEXES					IV	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS					A4	

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1)Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2023)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		15 453 628	0
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 453 628	0
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>	9 508 591	0
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	9 508 591	0
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	5 945 037	0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2024	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2023)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0	0	0	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2023)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		14 999 961	III 14 695 654
Ressources propres externes de l'année (a)		0	0
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		14 999 961	14 695 654
28031	Amortissement des immobilisations	0	79 853
28051	Amortissement des immobilisations	6 119 133	6 431 855
28135	Amortissement des immobilisations	1 683 256	1 683 256
281533	Amortissement des immobilisations	42 781	42 781
281534	Amortissement des immobilisations	120 518	120 518
28158	Amortissement des immobilisations	919 809	884 610
28181	Amortissement des immobilisations	290 105	240 233
28182	Amortissement des immobilisations	1 186 428	1 186 428
28183	Amortissement des immobilisations	3 736 023	3 376 209
28184	Amortissement des immobilisations	593 456	423 570
28188	Amortissement des immobilisations	308 452	226 341

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2024	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	14 695 654	0	14 886 720	0	29 582 374

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0
Ressources propres disponibles	IV 29 582 374
Solde	V = IV - II (3) + 29 582 374

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SPCPF - 98 - SPCPF		CA	2024
ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN		Ax.1.1	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT			

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

SPCPF - 98 - SPCPF			CA	2024
ANNEXES				
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT				Ax.1.2

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. ;

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT	Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
			Recettes issues de la TEOM		
			Dotations et participations reçues		
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT	Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

SPCPF - 98 - SPCPF			CA	2024
IV - ANNEXES			IV	
ELEMENTS DU BILAN DETAILS POUR CERTAINS SERVICES			A7.4	

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

SPCPF - 98 - SPCPF							CA	2024
IV - ANNEXES							IV	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							A8	

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :		Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

SPCPF - 98 - SPCPF						CA	2024
IV - ANNEXES						IV	
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION						A10.2	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0
Produit des cessions		Réalizations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	A10.4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

SPCPF - 98 - SPCPF						CA	2024
IV - ANNEXES						IV	
ELEMENTS DU BILAN						A10.5	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES							
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)							

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	475 170 876
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési-duelle	Périodi-cité des rem-bour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	475 170 876
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0		
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SPCPF - 98 - BUDGET PRINCIPAL	CA 2024
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT. (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENT S A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
SPECIALITE ADMINISTRATIVE							
Direction générale	A	2		2	2		2
Chargé de la donnée	A	1		1	1		1
Formation	A	3		3	1	1	2
Promotion	A	4		4	3		3
Restauration scolaire	A	3		3	2	1	3
Communication	B	1		1	1		1
Formation	B	1		1	0	1	1
Informatique	B	1		1	1		1
Communication	C	1		1	1		1
SGM	C	3		3	2		2
Compta/RH	C	2		2	1		1
Compta	B	1		1	0	1	1
Informatique	C	2		2	2		2
SGM	D	1		1	1		1
SPECIALITE ADMINISTRATIVE TOTAL		26		26	18	4	22
SPECIALITE TECHNIQUE							
Eau potable	A	6		6	3	1	4
Acheteur public	A	1		1	0	1	1
Eau potable	B	3		3	3	0	3
Restauration scolaire	B	1		1	0		0
Informatique	B	4		4	3		3
Informatique	A	1		1		1	1
SPECIALITE TECHNIQUE TOTAL		16		16	9	3	12
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		42	0	42	27	7	34

SPCPF - 98 - BUDGET PRINCIPAL	CA	2024
-------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	XPF	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteur	B	ADM	230	342 470	Accroissement temporaire d'activité	CDD

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

SPCPF - 98 - BUDGET PRINCIPAL		CA 2024
IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat mixte AGEDI	2012	Contribution suivant nombre de logiciels utilisés pour le SPCPF et les communes	7 947 496
ACCDOM		Adhésion	178 998
Fenua Compétence	2021	Adhésion	200 000
Association nationale des élus des littoraux (ANEL)	2024	Adhésion	720 000

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
 Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
 Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
 - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
 - soit de la seule autonomie financière.
 Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET ou TAHITI	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

SPCPF - 98 - SPCPF	CA	2024
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

SPCPF - 98 - SPCPF	CA 2024
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - SPCPF

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	35 831 718	8 610 384	0	27 221 334
RECETTES	35 831 718	34 846 381	0	985 337
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	607 627 222	502 699 417	0	104 927 805
RECETTES	607 627 222	475 170 876	0	132 456 346

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2023)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	35 831 718	8 610 384	0	27 221 334
RECETTES	35 831 718	34 846 381	0	985 337
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	607 627 222	502 699 417	0	104 927 805
RECETTES	607 627 222	475 170 876	0	132 456 346
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	643 458 940	511 309 801	0	132 149 139
TOTAL GENERAL DES RECETTES	643 458 940	510 017 257	0	133 441 683

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2023)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2023)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

SPCPF - 98 - SPCPF					CA	2024
IV - ANNEXES					IV	
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES					D1	

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Présenté par le 1er Vice-président
A Punaauia, le 14 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 94

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres représentés : 58

Nombre de suffrages exprimés : 58

VOTES : Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le comité syndical, réuni en session ordinaire

A Punaauia, le 14 mars 2025

Date de convocation : 04 mars 2025

Les membres du comité syndical,



Le Président

Cyril TETUANUI

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le 20 mars 2025